

## UN VOTE à penser

**D**ANS 12 jours, à compter d'aujourd'hui, nous visiterons les bureaux de scrutin pour y déposer nos votes. Inutile de répéter ici que ce geste est très important, l'un des plus graves que nous ayons à poser, à cause des conséquences qu'il entraîne.

Comment voter ?

“Le Travail”, qui n'appuie aucun parti comme tel, vous donne là-dessus son point de vue, en trois points.

Il faut voter :

### 1. d'abord et avant tout pour un programme.

En démocratie, on n'abandonne pas son sort entre les mains d'un homme, comme les sujets faisaient au temps des rois tout-puissants. Si digne de confiance que nous paraisse un candidat, on lui demande des comptes, on exige qu'il s'engage d'avance à suivre une ligne de conduite et l'on juge d'abord cette ligne de conduite avant de donner son vote;

### 2. ensuite pour un parti, c'est-à-dire pour une équipe d'hommes dont on juge la valeur d'ensemble.

Dans notre régime politique, ce sont, à toutes fins pratiques, des partis qui gouvernent, c'est la majorité, à l'intérieur de ces partis, qui entraîne un gouvernement dans un sens ou dans l'autre. Les moeurs et les méthodes d'un parti, son passé et ses oeuvres, doivent donc jouer un grand rôle dans la décision à prendre;

### 3. enfin, pour tel candidat déterminé, en considérant sa valeur par rapport à celle de son adversaire.

Dans des cas extrêmes, cette considération peut prévaloir sur les deux autres: on ne vote pas pour un bandit, même si on aime son parti et le programme de ce parti; on ne vote pas contre un “as” de la politique, même si son parti ne nous plaît pas.

Mais cela n'est vrai que dans les cas extrêmes, étant donné que le député moyen ne peut généralement pas jouer seul, contre son parti, un rôle vraiment important.

Ceci dit, ajoutons qu'il faut voter, le plus tôt possible dans la journée du scrutin, et selon sa conscience.

“LE TRAVAIL”



Vol. XXXVI — No 12

Ottawa, 10 juin 1960

La Fédération du Bois ouvrier et la C.R.O.

## Esprit anti syndical, dénis de justice, droit illusoire

Réunie à Rimouski, en fin de semaine dernière, pour son congrès annuel, la Fédération du Bois ouvrier a adopté une résolution sur la Commission des Relations ouvrières de la province qui constitue une critique très sévère de ce corps administratif.

La résolution constate d'abord que les amendements apportés, lors de la dernière session, à la loi qui régit la Commission s'avèrent dans la pratique inopérants. Puis, les délégués expriment leurs griefs contre certain membre du personnel et certains comportements récents de cet organisme.

Voici le texte de cette résolution:

“Après avoir étudié la constitution et l'opération de la Commission des Rela-

tions ouvrières de la province de Québec, la Fédération du bois ouvrier en est venue aux conclusions suivantes:

a) Elle constate que la Commission des Relations ouvrières, lors de la dernière législature, a été reformée en tenant compte partiellement des revendications du mouvement ouvrier;

b) elle déplore que le gouvernement n'ait pas accepté de garantir la liberté des membres de la Commission en évitant d'en faire des fonctionnaires;

c) elle regrette qu'un des représentants du gouvernement sur l'ancienne Commission, dont l'attitude était très discutée, ait été maintenu en fonctions et perpétue l'esprit antisyndical qui a été la cause d'une multitude de malaises dans le passé;

d) elle s'insurge contre plusieurs décisions de la Commission qui sont caractérisées par l'arbitraire et, parfois, le déni de justice pur et simple;

e) elle attribue au représentant du gouvernement dont il fut question plus haut la responsabilité des injustices commises, bien que

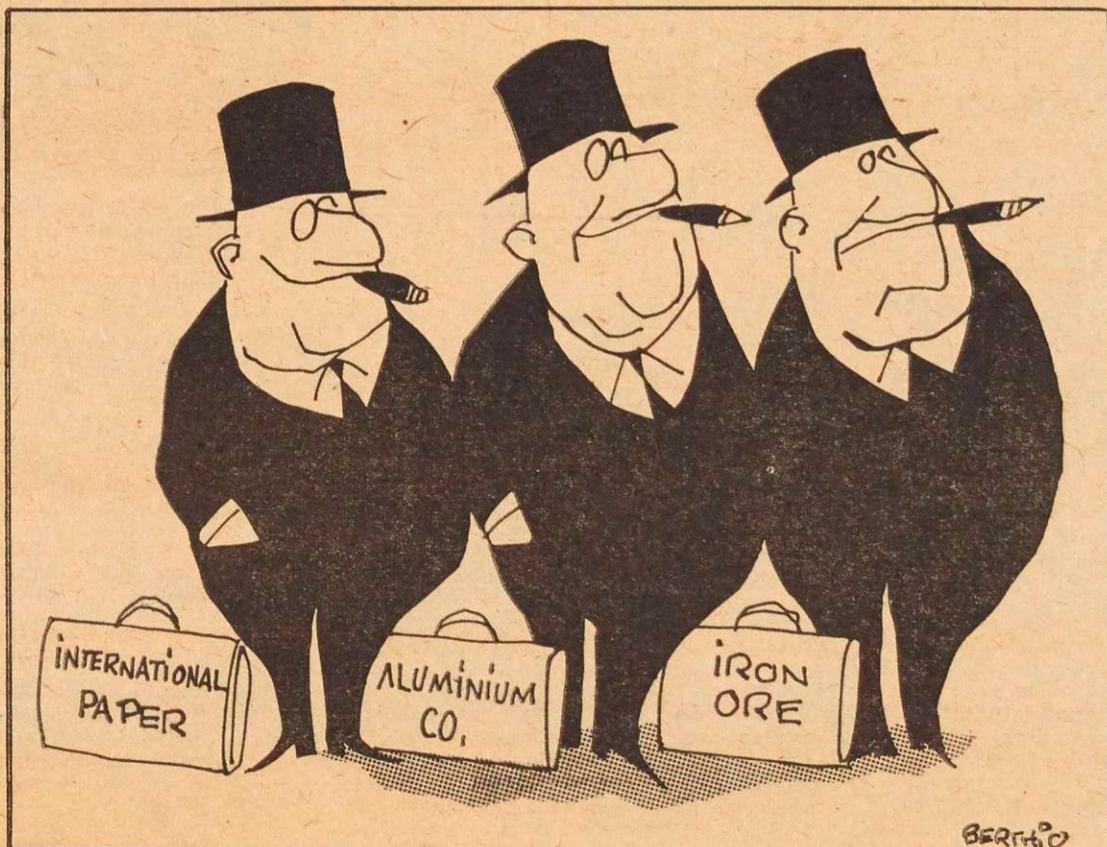
dans leur ensemble elle croit à l'honnêteté et à la compétence des représentants des travailleurs et des employeurs et du président de la Commission;

f) elle s'inquiète du manque d'efficacité des amendements apportés à la Loi des Relations ouvrières et qui étaient censés protéger le droit d'association des salariés. A leur application, on constate que ces amendements ont créé un droit illusoire en faveur des ouvriers puisque les décisions de la Commission manquent d'autorité légale;

g) elle insiste pour que le gouvernement désigne, pour le représenter à la Commission, des personnes impartiales et compétentes;

h) elle réclame que le droit d'association soit efficacement protégé par de nouveaux amendements à la Loi qui donneront aux décisions de la Commission l'autorité nécessaire;

i) elle demande à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) de préparer un mémoire dans le sens de la présente résolution.



LES TROIS GRANDS DE L'UNION NATIONALE

# Cette quinzaine, il faut savoir:

Que l'Université de Montréal a consenti à fonder un Institut d'hygiène industrielle et de pollution de l'air qui accomplira deux tâches; recherches, enseignement et coordination de certaines recherches qui seront faites dans ce domaine par d'autres laboratoires.

Que la Reine Elisabeth a accepté en principe une invitation des gouverneurs d'Argentine et du Chili d'arbitrer le conflit de frontières entre les deux pays. L'arbitrage portera sur l'interprétation de la décision arbitrale prise en 1902 par le roi Edouard VII.

Qu'à New York plus de 17,000 personnes ont envahi le Madison Square Garden pour prendre part à un grand meeting en faveur de la paix, du désarmement, et de l'interdiction des essais nucléaires.

Que les femmes des mineurs en chômage à Springhill ont de nouveau manifesté leur indignation dans une autre assemblée de protestation qui dénonçait le chômage régnant et l'inaptitude des autorités provinciales et fédérales à trouver du travail à leurs maris.

Que malgré l'échec de la conférence au sommet, onze leaders syndicaux des Etats Unis visiteront l'Union Soviétique au cours de juillet. Ils le feront non en tant que représentants de leurs syndicats respectifs mais comme citoyens soucieux de voir ce pays.

Que le ministère du Bien-être social fait actuellement pour \$8,000,000 de travaux en vue de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'institutions à la disposition de l'enfance malheureuse.

Qu'une grève de 6 jours déclenchée par 16 employés de Roberval Wood Products a pris fin par la signature d'une convention collective de travail entre la compagnie et le syndicat national de l'industrie et de la construction (C.T.C.C.) à Roberval.

Qu'une grève de 24 heures a été déclenchée en France par deux puissantes centrales syndicales et touchant près de 300,000 cheminots. L'arrêt de travail est destiné à appuyer une revendication pour de meilleurs salaires.

Que la Coopérative d'habitation de Montréal vient de conclure les ententes qui permettront la construction de 2,700 maisons d'ici cinq ans, selon les principes coopératifs déjà expérimentés à St-Léonard de Port-Maurice.

Que le secrétaire général du Comité national syndical-coopératif a décrit la Coopérative d'habitation de Montréal comme la plus phénoménale initiative dans le domaine de la coopération au Canada.

Qu'au Congrès de l'Engineering Institute of Canada, les ingénieurs se sont préoccupés du coût de production à meilleur marché possible de l'électricité. Diverses disciplines du génie ont aussi été étudiées.

Que les employés de la St. John's Sheet Metal à St-Jean éprouvent de la difficulté à se former en syndicat. En l'espace d'un mois, deux groupements différents de cette usine ont demandé leur reconnaissance comme agent négociateur.

FUMEZ UNE

EXPULSION



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE !

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sorel, lors de sa dernière assemblée générale a expulsé deux Syndicats d'Employés Municipaux, soit celui de Sorel et celui de St-Joseph-Tracey.

Le Conseil Central n'a pas le droit de garder dans ses rangs des Syndicats qui manquent à la discipline du mouvement, de dire plusieurs délégués. Ce manque de discipline nuit à l'unité syndicale dans la C.T.C.C. et le rôle d'un Conseil Central est de travailler à faire la solidarité des travailleurs sur tous les plans et nous ne pouvons pas nous permettre des divisions internes.

Le Conseil Central déplore que ces Syndicats d'Employés Municipaux aient adoptés une attitude égoïste envers l'organisme central, qui est la C.T.C.C.

# Quand les Français partent en vacances

(Par Jean-Paul LEFEBVRE)

Il y a quelques années, un personnage fort en vue de l'administration municipale de Montréal avait conçu la brillante idée de faire vendre aux enchères les terrains du domaine Saint-Sulpice que l'on voulait consacrer à la construction domiciliaire.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, dont votre serviteur était secrétaire à l'époque, ne tarda pas à protester contre cette façon non équivoque d'encourager la spéculation et de pratiquer la ségrégation des classes. Nous affirmons que les petits salariés étaient les citoyens les plus handicapés lorsqu'il s'agit de mettre la main (si l'on peut dire !) sur cette richesse plutôt rare à Montréal : un terrain.

## Un représentant du PEUPLE ?

Le président du Comité Exécutif de la ville défendit sa position en affirmant que les petits bourgeois et les gens de classe moyenne quitteraient leur logement du nord de la ville pour se faire construire sur le domaine Saint-Sulpice et que les ouvriers qui habitent les quartiers de l'ouest seraient ainsi "promus" dans des logements plus salubres au nord de la ville. Ce monsieur n'est malheureusement pas le seul à prôner ce genre de "partage" ou de répartition des biens. Quant à nous, qu'en pensons-nous? Est-il normal et recommandable de ne rien faire pour favoriser l'accès à la propriété des petits salariés. Et l'accès aux belles plages, aux sites touristiques, aux montagnes et aux lacs? Toutes ces choses doivent-elles être réparties selon le système d'enchères du personnage mentionné ou serait-il souhaitable que l'Etat fasse quelque chose pour assurer une distribution plus équitable?

Ce sont là les questions que soulève mon dernier billet. Je me propose aujourd'hui de vous fournir, en guise de réponse, quelques commentaires sur l'expérience française en ces domaines.

## A Paris ! (air connu . . .)

En moins de huit jours, soit du 28 juillet au 5 août, deux millions de personnes quittent Paris pour se répartir dans toutes les provinces françaises et aussi, pour un bon nombre, dans les pays voisins.

Les Français ont droit à trois semaines de vacances payées, ce qui fera sans doute l'envie de plusieurs milliers de Canadiens. Une autre caractéristique importante des vacances à la française, c'est qu'elles entraînent la fermeture simultanée de l'immense majorité des industries et des commerces. Il n'est pas, par ailleurs, un seul restaurant ni un seul café de Paris qui n'affiche dès le mois de juin la date de sa fermeture annuelle des vacances. Mais je n'arrive toujours pas au sujet qui devrait vraiment enthousiasmer les Canadiens et les rendre envieux des Français, même si parfois l'envie voyage en sens contraire!

S'il fallait décerner un prix mondial en matière d'organisation des loisirs, l'Europe gagnerait au concours éliminatoire et la France serait lauréate du

vacanciers. Les Canadiens qui, en général, jugent très sévèrement les gouvernements français seront surpris d'apprendre que l'Etat français subventionne très généreusement les maisons familiales de vacances, non seulement dans l'idée d'avantager ceux qui y séjournent, mais comme un moyen pour décentraliser l'économie française et aider au développement des régions moins industrialisées, où les maisons de vacances sont situées. Voilà une réalisation que les électeurs canadiens pourraient sans doute noter en temps opportun.

A propos des maisons familiales de vacances, il faut dire aussi que les frais de séjour y sont en général de 5 p. 100 du prix commercial, en dépit du fait que les familles y trouvent ordinairement des services spéciaux tels: une discothèque, bibliothèque, monitrice profes-

Grand Prix. C'est du moins le verdict qu'en toute humilité je me permets de prononcer après une brève, trop brève enquête. Il n'est point utile de commenter ici la veine des Français, surtout des Parisiens, concernant le théâtre, le concert ou le



cinéma. Un fait moins connu chez nous mais qui m'apparaît tout aussi important, c'est le merveilleux équipement que l'on y trouve en France en matière de tourisme et d'organisation de vacances. Les agences de voyages sont ici innombrables et surtout, c'est le point important, bon nombre d'entre elles sont la propriété de sociétés sans but lucratif. Ces agences ne s'intéressent pas seulement à l'aspect commercial du tourisme, mais se préoccupent des possibilités culturelles immenses que comportent les voyages dont on a eu raison de dire qu'ils forment la jeunesse . . . on aurait pu ajouter qu'ils retardent la vieillesse.

## Loisirs "idéologiques"

Les conflits idéologiques sont beaucoup plus aigus en France que chez nous et les institutions de tous genres en fournissent la preuve. Ainsi, dans ce domaine des loisirs et du tourisme, la multitude des institutions s'explique en partie par l'existence des groupes idéologiques de tendance chrétienne, communiste ou socialiste, avec tous les sous-groupes que l'on peut imaginer. Mais que ce qui nous importe pour aujourd'hui, c'est l'ampleur des activités plus que leur morcellement. A côté des voyages, il y a les camps de jeunesse, au nombre de 6,000 pour l'ensemble du pays. Les maisons FAMILIALES DE VACANCES offrent aussi un très grand intérêt. Au nombre de 300 dans le pays, ces hôtels populaires, sans but lucratif, accueillent chaque année un total de 25,000

sionnelle pour la garde des enfants, etc. Il est aussi très fréquent de trouver dans les maisons familiales de vacances des cours de musique et de peinture tandis que les loisirs orga-

(Suite à la page 4)



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

# "NOS" demandes et "leurs" programmes

## C.I.C.C.

Revendications principales formulées par nos congrès

### Lois ouvrières

- que les commissaires de la C.R.O. ne soient pas des fonctionnaires;
- publication des décisions motivées de la C.R.O.;
- qu'aucun certificat ne soit émis avant que l'organisation requérante n'ait fait la preuve de son affiliation à une centrale reconnue;
- possibilité d'organiser dans les villes fermées et en forêt;
- tribunaux du travail pour régler les différends ouvriers;
- salaire minimum de \$1.25 l'heure pour toutes les catégories;

### Logement

- crédit urbain pour tout aspirant propriétaire qui possède un terrain libre d'hypothèques;

### Instruction publique

- école obligatoire jusqu'à 16 ans;
- gratuité des manuels;
- bourses d'études aux familles à revenus modestes;
- subventions aux universités augmentées;
- instruction gratuite à tous les niveaux;

### Bien-être social

- augmentation des allocations aux mères nécessiteuses;
- allocations de maternité;

### Sessions parlementaires

- publication d'un compte rendu des débats de l'Assemblée et du Conseil législatif;

### Lois électorales

- droit de vote à dix-huit ans;
- loi pour limiter les dépenses électorales des candidats;
- réforme de la carte électorale; afin d'accorder aux centres industriels une représentation adéquate;

### Assurance-santé

- établissement d'un régime d'assurance-santé, collaboration avec le fédéral, respect des mentalités et coutumes du Québec;

### Vie économique

- établissement d'une commission de planification économique pour veiller à conserver nos ressources, conseiller le gouvernement, stimuler l'industrie;

### Services publics

- étatisation par l'Hydro de la production et distribution de l'électricité;
- enquête sur la vente du réseau de gaz naturel;
- retour de ce réseau à l'Etat;

### Taxes

- conférence province-municipalités-commissions scolaires sur le partage des sources d'impôt;
- déduction de tous frais médicaux, chirurgicaux et hospitaliers;

### Chômage

- amener l'industrie au salaire annuel garanti;
- accepter les responsabilités provinciales en matière de chômage.

## UNION NATIONALE

Aucun programme n'étant publié, renseignements glanés dans les discours et la dernière session

### Lois ouvrières

- les candidats ne parlent que des amendements apportés aux lois ouvrières pendant la dernière session, n'abordent pas les problèmes qui restent;
- salaire minimum: 0.69 cents, 0.62 et 0.57 cents selon les régions;



### Logement

- publicité dans tous les journaux sur les amendements apportés pendant la session à la loi de l'habitation;

### Instruction publique

- augmentation des subsides aux universités;
- assumer les dettes des commissions scolaires;
- octrois statutaires aux collèges;
- bourses d'études plus nombreuses;

### Bien-être social

- les allocations aux mères nécessiteuses ont été augmentées mais non en proportion de l'augmentation du coût de la vie;

### Sessions parlementaires

- plusieurs refus de publier un Hansard;

### Lois électorales

- énumérateur de l'opposition rétabli au cours de la dernière session;

### Assurance-santé

- commission nommée pour étudier le problème;
- promesses d'établir un régime d'assurance-hospitalisation l'automne prochain;
- condamnation de l'assurance-maladie;

### Vie économique

### Services publics

- promesses qu'en 1966, l'Hydro contrôlera et possédera autant de chevaux-vapeur hydro-électriques que l'industrie privée;

### Taxes

### Chômage

- prêche l'impossibilité pour la province de faire plus contre le chômage parce que les libéraux ont cédé les droits provinciaux en cette matière à Ottawa (assurance-chômage).

## LIBÉRAUX

Articles de leur programme publié en brochure

### Lois ouvrières

- promulgation d'un code du travail;
- création de tribunaux du travail;
- réforme de la Loi des Accidents et de la Commission du Salaire minimum;
- publication et motivation des décisions de la C.R.O.;
- abrogation des Bills 19 et 20;
- création d'un fonds de retraite;

### Habitation

- création d'un crédit à l'habitation familiale;

### Education

- gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement y compris l'université;
- gratuité des manuels;
- école obligatoire jusqu'à 16 ans;
- prise en charge par la province de toutes les dettes scolaires;
- création d'une commission provinciale des universités;
- adaptation de l'enseignement technique aux conditions nouvelles et aux progrès de l'industrie.

### Bien-être social

- allocations de \$10 par mois aux parents de jeunes de 16 à 18 ans qui sont aux études;
- pensions de vieillesse à 65 ans, pensions aux invalides et aux aveugles;

### Sessions parlementaires

- les débats de l'Assemblée législative seront publiés;

### Lois électorales

- révision de la carte électorale;
- les dépenses d'élections seront limitées; l'Etat assumera les dépenses essentielles des candidats;

### Assurance-santé

- création immédiate d'un système gouvernemental d'assurance-hospitalisation;
- loi établie pour profiter des avantages fédéraux en respectant les droits des provinces et les caractéristiques propres de la population;

### Vie économique

- création d'un conseil d'orientation économique: bureau de recherches et bureau du développement industriel;
- établissement d'un ministère des richesses naturelles;

### Services publics

- développement par l'Hydro de toute énergie électrique non encore concédée;
- enquête sur le gaz et retour du réseau à l'Hydro "selon que la province pourra en retirer plus d'avantages";

### Taxes

- enquête générale sur la taxation provinciale;
- répartition des sources de revenus entre le gouvernement provincial et les municipalités;

### Chômage

- le gouvernement provincial doit assumer ses responsabilités en matière de chômage;

DANS L'ACTUALITÉ

# Hérésies d'hier, vérités d'aujourd'hui

(Par Maurice LADOUCEUR)

Celui qui après une absence d'une trentaine d'années, reviendrait chez nous, trouverait dans les villes de Montréal et de Québec rien autre chose de nouveau que la disparition des "petits chars électriques". S'il était de la confrérie des "bien pensants", des modérés, des tenants de l'ordre établi, il aurait de quoi s'étonner de l'évolution des institutions economico-sociales et d'être scandalisé par les propos tenus en certains milieux.

## Une citation

Des "hérésies" d'autrefois sont aujourd'hui considérées comme des vérités qui vont de soi. Je veux en relever une que je viens de lire dans le dernier *Bulletin mensuel* de la Banque Canadienne Nationale. Ouvrez bien les yeux, car cela en vaut la peine:

"L'intervention de l'Etat dans la vie économique inquiète les esprits libéraux, mais ceux-ci auraient tort de chercher à l'enrayer. La politique du laisser-faire n'a plus sa raison d'être, le bien commun exigeant de nos jours une certaine planification des structures.

"Les hommes sages ont le devoir de demeurer vigilants afin d'empêcher qu'une ingérence trop poussée n'attente aux droits fondamentaux de la personne ou ne nuise à l'exercice d'une légitime fierté. Or, l'Etat a besoin, pour remplir son rôle, de moyens sans lesquels son action serait souvent inefficace".

(Mai 1960)

## Château-fort du capitalisme

Oui, oui, vous avez bien lu; je n'invente rien. Ce n'est pas



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

dans une feuille syndicale que l'on retrouve ces lignes, mais dans le bulletin d'une institution bancaire destiné au grand public. Les banques, on le sait, ont été et sont encore le château-fort du capitalisme et du libéralisme économique. Or voici que les dirigeants d'une banque déclarent sans ambage, en blanc et en noir, que l'intervention de l'Etat dans le domaine économique est une nécessité, qu'il est inutile d'essayer de l'enrayer, que le bien commun exige une certaine planification des structures. Il n'y a pas si longtemps encore, ce mot de planification était tabou. Il n'y avait que les "esprits avancés", les "gauchistes", quoi? les "socialistes" pour l'employer. Et même ceux qui osaient parler de "bien commun", d'intervention de l'Etat, étaient suspects de tramer des révolutions, de perturber l'ordre. Que de chemin nous avons fait! Il est vrai que l'on ne nous dit pas comment devrait être organisée cette "certaine planification" et que l'on invite à la vigilance, mais on accepte carrément le principe.

## Si on voulait être...

L'humour serait facile à celui qui voudrait dresser une énumération de toutes ces positions economico-sociales, considérées comme fausses et dangereuses par les gens "raisonnables" et puissants, qui sont aujourd'hui mises en application pour le plus grand bien de tous sans avoir entraîné toutes les catastrophes que l'on pronostiquait.

Le syndicalisme ouvrier, c'était l'anarchie, la révolution; la convention collective mènerait les entreprises à la faillite; l'assurance-chômage créerait des habitudes de paresse chez les ouvriers; les entreprises nationalisées seraient moins efficaces que celles qui sont gérées en vue d'intérêts particuliers; la libre concurrence assurerait, par elle seule, une production plus abondante et à meilleur prix; toutes les mesures de sécurité sociale étaient du socialisme; l'école gratuite et obligatoire serait l'antichambre de l'irreligion, etc., etc.

## Les retardataires

Tous ces "dogmes" qui ont valu des excommunications à ceux qui essaient de les mettre en doute sont aujourd'hui reléguées au rancart. Il n'y a plus que les cadavres ambulants de l'esprit pour continuer à y rester fidèles. Ceux-ci souffrent d'un mal incurable. Réaction-

naires, ils vivent dans un autre monde. Ils n'ont pas continué à étudier et ils croient que tout se trouve dans les livres. Et quels livres? Leurs vieux livres à eux qui étaient alors influencés, comme ceux d'aujourd'hui, par les idéologies de leur époque et ne faisaient pas les distinctions nécessaires entre les principes permanents et les applications particulières dues à des circonstances de temps et de lieu.

Devant l'écroulement de ces faux dogmes, ces attardés sont perdus, affolés. Pourtant ils n'ont pas fini. Car le monde évolue et continuera d'évoluer sans eux. Heureusement d'ailleurs. Sans cela nous serions tous des fossiles.

## Il faut se réjouir

Il faut se réjouir de voir que des institutions aussi importantes et influentes que les banques commencent à bouger. Mais il va falloir continuer à les aider dans cette direction.

Tous auraient avantage à méditer cette phrase de François Perroux: "Nos sociétés se nourrissent de hardiesses rejetées d'abord avec horreur, puis timidement, puis définitivement assimilées".

Cette leçon de l'expérience, dont nous pouvons constater la vérité tous les jours dans les faits, est un encouragement pour tous les militants et devrait servir de mise en garde à tous les réactionnaires qui se meurent de peur.

## Quand les Français...

(Suite de la page 2)

nisés et les excursions en groupe y sont la règle générale.

## La F.F.T.P.

Je n'ai pu visiter qu'une seule des grandes institutions françaises dans ce secteur: La Fédération française du tourisme populaire, organisme mis sur pied par les mouvements de jeunesse et les syndicats ouvriers d'obédience chrétienne. Cette fédération administre une partie des maisons de vacances dont il a été question précédemment. La F.F.T.P. organise également un grand nombre de voyages d'étude dans plusieurs pays d'Europe et, notamment, des séjours d'étude en Hollande à l'intention des agriculteurs français et des voyages en Scandinavie pour les travailleurs industriels. On n'en finirait plus de citer des chiffres et de commenter les réalisations valables.

En conclusion, nous suggérons que les Canadiens auraient grand profit à perfectionner chez eux l'organisation des loisirs et du tourisme populaires. C'est un sujet qui intéresse d'une façon vitale le peuple... et ses représentants? Il faudrait le leur demander!

Jean-Paul LEFEBVRE

LA FEDERATION DE LA CHAUSSURE PR

# Trois millions d'

à l'honorable Donald M. Fleming,  
ministre des Finances,  
Ottawa, Ont.

re: Industrie de la chaussure

## Honorable Ministre,

La Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada est une organisation syndicale qui a près d'un demi-siècle d'existence et qui est la plus représentative de toutes les unions du cuir et de la chaussure au Canada.

Elle est partie contractante à un décret, dans la province de Québec, qui couvre au delà de 15,000 ouvriers et ouvrières. D'autre part, la Fédération est affiliée à la C.T.C.C., qui représente plus de 100,000 travailleurs.

C'est donc au nom d'une section importante de la population canadienne que nous nous adressons à vous aujourd'hui.

Nous désirons, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la situation pénible de l'industrie de la chaussure et vous demander de réviser votre politique tarifaire de façon à protéger cette industrie contre les dangers de l'importation.

## Pas plus que sa part!

Nous savons que le Canada doit commercer avec l'extérieur et que, de ce fait, il doit permettre l'importation s'il veut continuer d'exporter; mais nous demandons que l'industrie de la chaussure ne supporte pas plus que sa part du fardeau de l'importation, au profit de l'exportation qui bénéficie à d'autres industries. Nous croyons que, présentement, l'importation affecte l'industrie de la chaussure à un point qu'il y a lieu d'apporter immédiatement des mesures efficaces pour la protéger.

Voici quelques considérations à ce sujet:

## I. — LES FAITS

### Importation

De 1945 à 1958, le nombre de paires de chaussures importées a passé de 868,000 à 3,886,000 paires. En 1945, l'importation représentait 2.27% du marché domestique, tandis que, en 1958, elle représentait 8.32% du même marché.

Pendant ce temps, d'autres industries ont exporté des produits à l'étranger. L'exportation de ces industries a augmenté; mais l'exportation de la chaussure a diminué par rapport au marché domestique. En 1945, le nombre de paires de chaussures exportées était de 1,700,000 paires, soit 4.4% du marché domestique. En 1958, elle a baissé à 812,419, soit 1.7% du même marché.

En 1945, le Canada exportait plus de chaussures qu'il n'en importait; en 1958, l'importation a dépassé l'exportation de plus de 3,000,000 de paires.

D'après ce que nous pouvons constater, l'importation en 1959, et surtout au début de 1960, dépasse tout ce que nous avons vu auparavant.

## Trois millions d'heures

Avant de démontrer les conséquences de l'importation dans l'industrie de la chaussure, il importe de faire ressortir ce qu'elle coûte, en heures de travail, aux employés de cette industrie.

En moyenne, une paire de chaussures équivaut à une heure de travail. Le surplus de 3,000,000 de paires d'importation sur l'exportation, en 1958, représente, en conséquence

3,000,000 d'heures.

Si l'on prend pour base une semaine de quarante heures, l'on voit que la production de ces 3,000,000 de paires de chaussures représente

75,000 semaines d'emploi.

## II. — LES CONSEQUENCES

### 70 firmes fermées

Si l'on veut se rendre compte du danger réel de l'importation pour l'industrie de la chaussure, il faut d'abord se rappeler que cette industrie est très compétitive, et que l'accroissement de l'importation, d'une part, et la compétition domestique, d'autre part, ont ruiné, au cours des onze dernières années, 70 firmes dans la seule province de Québec.

La moindre augmentation de cette compétition aurait pour effet d'entraîner la fermeture de nombreuses autres fabriques qui sont déjà à la porte de la faillite.

En résumé, les manufacturiers de chaussures souffrent de la concurrence des marchés extérieurs; la disparition des ateliers le démontre clairement. Le nombre d'ateliers a diminué de 31.2% dans l'espace de 11 ans; une telle diminution ne doit se trouver que dans très peu d'industries au Canada.

PRÉSENTE UN MÉMOIRE A M. FLEMING

# Heures perdues!

Semaine de 32 1/2 heures

Les fabriques de chaussures qui subsistent présentement continuent de vivre à cause des sacrifices considérables et constants acceptés par les travailleurs en chaussures.

Si nous référons au rapport annuel du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, nous constatons que les travailleurs en chaussures, dans la province de Québec, travaillent en moyenne 32 1/2 heures par semaine, tandis que les autres industries travaillent de 40 à 44 heures par semaine. Le revenu hebdomadaire du travailleur en chaussures en est considérablement réduit. En d'autres mots, le travailleur en chaussures paye très cher la concurrence sur le marché local et particulièrement la concurrence de l'étranger.

## Salaire de \$1.14

Pour maintenir l'industrie de la chaussure à son état actuel, le travailleur en chaussures n'a pas dû sacrifier seulement ses heures de travail, et, par le fait, son salaire hebdomadaire; il a dû sacrifier son salaire horaire.

En 1958-59, pour l'ensemble de la province de Québec, le salaire moyen horaire a été de \$1.16 l'heure, d'après les statistiques du comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Pour le Canada, il a été, d'après la statistique fédérale, de \$1.14 l'heure, en septembre 1959.

Voici un tableau qui démontre comment la situation tendue de l'industrie de la chaussure coûte cher au travailleur en chaussures. Nous limitons nos comparaisons à l'industrie manufacturière. Vu que les salaires des mines et de la construction sont beaucoup plus élevés, l'écart serait encore plus considérable.

Industries	Gain horaire moyen en septembre 1959
Industrie manufacturière en général	\$1.72
Denrées non périssables	1.88
Denrées périssables	1.58
Chaussures	1.14

NOTE: Parmi les denrées périssables, la chaussure vient au dernier rang, avec le vêtement.

## Gain annuel de \$2,028.00

Si l'on compare la chaussure avec la moyenne la plus basse, soit les denrées périssables en général, l'on voit qu'il y a un écart de \$0.44 l'heure. En d'autres mots, pour maintenir l'industrie de la chaussure au Canada, il en coûte au travailleur en chaussures, en moyenne, \$0.44 l'heure; il en coûte, en plus, une diminution du salaire hebdomadaire, à cause de la réduction de la semaine de travail.

L'an dernier, d'après le Bureau fédéral de la Statistique, le revenu moyen annuel du travailleur en chaussures a été de \$2,557.00. D'après une statistique très précise du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, qui tient compte de toutes les heures réellement travaillées, le revenu annuel moyen du travailleur en chaussures dans la province de Québec a été de \$2,028.00. Inutile de dire que ce montant est de beaucoup inférieur au salaire reconnu comme salaire vital.

### III. — AIDE REQUISE

Nous avons cru, monsieur le ministre, devoir attirer votre attention sur ces points pour démontrer que l'industrie de la chaussure est rendue à la limite de sa capacité. Les ateliers ferment ou font banqueroute. Les ouvriers sont réduits à des salaires trop bas et à une semaine de travail trop courte. A notre sens, toute augmentation de l'importation placerait cette industrie dans une situation qu'elle ne peut plus tenir, entraînerait la disparition de nombreux ateliers, et réduirait les ouvriers à l'état de misère.

Patrons et ouvriers de l'industrie de la chaussure ont fait tout ce qui est humainement possible pour remédier à la situation. Nous croyons qu'il appartient maintenant au gouvernement de faire sa part et d'aider, par des mesures efficaces, l'industrie de la chaussure à se protéger et à survivre.

En considération de tout ce qui précède:

a) nous appuyons la requête de l'association des manufacturiers de chaussures du Canada et les recommandations qu'elle contient;

b) nous demandons avec insistance au gouvernement fédéral de considérer, sans autre délai, l'immense problème de l'industrie de la chaussure et de tenir compte des difficultés que rencontrent déjà les employeurs et les employés de cette industrie;

c) de prendre toute mesure qui aurait pour effet de restreindre l'importation et d'assurer la survie de l'industrie de la chaussure;

d) la Fédération suggère, en particulier, que le gouvernement établisse des quotas d'importation, ce qui permettra à notre industrie de la chaussure de profiter d'un marché domestique stable.

La Fédération vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir reçu ses représentants et elle espère que le Gouvernement fédéral prendra immédiatement les mesures pour régler le problème qu'elle est venue humblement vous exposer.

LA FEDERATION NATIONALE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE DU CANADA Inc.

A. April, président,  
Eugène Rancourt, secrétaire.

## POLITIQUE FEDERALE

# Lettre d'un député à ses électeurs

par Paul NOGARET

Mes chers électeurs,

J'ai l'honneur de vous représenter depuis plus de deux ans. Malgré mon inexpérience dans l'administration de la chose publique et ma relative jeunesse, vous m'avez fait confiance à l'élection fédérale de 1958 et vous m'avez délégué à Ottawa pour défendre vos intérêts. Je vous ai déjà dit combien je vous en suis reconnaissant.

A mi-chemin d'une session qui ne semble pas vouloir se terminer, permettez-moi de faire une pause et de venir vous entretenir à coeur ouvert sur mon travail et sur la politique fédérale. Ce contact franc fera peut-être renaître cette fraternité humaine et cette chaleureuse amitié qui ont parsemé ma campagne électorale et dont je garde un si vivant souvenir. Vous devez trouver que mes fonctions de député me retiennent trop longtemps à Ottawa, que je semble délaisser les affaires de mon comté et que, dans mes interventions en Chambre, j'oublie de plus en plus vos problèmes particuliers. Je vous dois des explications car, dans une certaine mesure, vous avez raison.

### Un regard en arrière

Si vous le voulez bien, nous allons retourner en arrière. Quand je suis arrivé à Ottawa pour participer à ma première session, j'étais tellement gêné que j'aurais aimé me voir à cent lieues de là. Dans mon for intérieur, je maudissais les démons qui m'avaient incité à faire de la politique. Venant d'un comté à majorité canadienne-française, je me suis senti perdu dans un milieu anglo-saxon, si sévère et si rigide à prime abord. L'adaptation a été dure au début, mais le fait que plusieurs de mes collègues étaient dans la même situation que moi m'a aidé à surmonter ces difficultés. Avant d'être élu député, je rêvais de grands discours qui seraient reproduits dans la presse de tout le pays. Il m'a fallu rapidement déchanter. On ne naît pas député. C'est un métier qui s'apprend. A la première session, et certains d'entre vous me l'ont rappelé, je n'ai fait aucun discours. Cela ne signifie pas que j'ai perdu mon temps. J'ai appris beaucoup à regarder agir les députés expérimentés et j'ai passé plusieurs soirées à me documenter sur les problèmes complexes que comporte l'administration d'un pays aussi vaste que le nôtre. J'ai été membre d'un comité; le véritable travail se fait souvent dans ces divers comités établis pour étudier en profondeur certaines législations ou des questions particulières. Les comités sont le laboratoire du Parlement; dans ce cadre moins officiel, j'ai fait plusieurs interventions et j'ai connu mon baptême politique.

### Mes discours . . .

Vous vous souvenez des deux discours que j'ai prononcés à la session de l'an dernier. Dans le premier, je traitais du chômage qui sévissait et qui sévit encore à l'état chronique dans mon comté; dans le second, j'ai van-

té les mérites de ma région et j'ai revendiqué l'aide gouvernementale pour le développement de l'industrie locale. Je crois que j'ai fait bonne impression. Mon plaisir a été gâté quelque peu. Par comble de malheur, lorsque j'ai prononcé mes deux discours, la Chambre était à moitié vide et mon chef était absent. J'aurais aimé me faire remarquer par lui.

Pourtant, mes chers électeurs, ce n'est que cette année que je me suis senti vraiment député. L'expérience péniblement acquise au cours des sessions passées commence à porter fruit. J'ai perdu quelques illusions mais j'ai gagné une maturité qui fera de moi un meilleur représentant de notre comté. Au contact de mes collègues de langue anglaise, qui ont infiniment plus de respect que nous pour les institutions parlementaires, je me suis initié à la démocratie. Au collège, mes maîtres m'avaient enseigné la démocratie d'une manière toute théorique, toute superficielle, comme quelque chose d'extérieur à nous et d'origine étrangère. Or ce n'est pas cela la démocratie. Elle n'est pas un idéal en soi, mais une réalité vivante; elle est un mode de vie, un processus de l'action qui s'expérimente, qui s'améliore dans la mesure où on se jette dedans à corps perdu, sans arrière-pensée. De même qu'on devient forgeron en forgeant, de même on devient démocrate en pratiquant la démocratie tous les jours, en toutes occasions. Il ne faut pas la mettre sur un piédestal et ne plus ensuite s'en occuper sous prétexte qu'elle est désormais hors de notre portée.

### Du temps perdu ?

J'ai appris également que le processus démocratique est long et pénible. Plusieurs m'ont écrit pour se plaindre que la session traîne en longueur et que rien ne semble se régler. Peut-être. Vaudrait-il mieux cependant tout expédier rondement, à la hâte, au risque d'être obligé de rapiécer un an après? Je ne crois pas. Il y a du temps perdu, il y a bien des paroles inutiles, mais c'est là une des servitudes de la démocratie. Les débats paraissent ardues, sans fin, parce que la liberté de parole n'est pas brimée et que toutes les opinions honnêtes sont respectées.

Mais je deviens philosophe et je me laisse emporter. Je voulais vous dire ces choses pour vous mieux faire comprendre mon attitude présente en Chambre. Je me suis rendu compte, cette année seulement, que si je suis chargé de veiller sur vos intérêts et de vous représenter, je dois aussi voir plus

loin, sortir de mon comté, regarder l'ensemble du pays, bref, m'intégrer à un tout dont vous et moi ne sommes qu'une infime partie. Je pourrais faire des discours claironnants, porter des coups bas, attaquer lâchement mes adversaires et m'en tenir à des déclarations destinées à vous épater et à flatter vos besoins les plus égoïstes. C'est là une voie facile que suivent malheureusement trop de mes collègues. D'Ottawa, les problèmes de mon comté se présentent sous une tout autre perspective. Il faut les examiner à la lumière des conditions sociales et économiques des dix provinces canadiennes.

### Les élections

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous avoir ennuyés avec ces remarques. Pour ma part, elles me semblent d'autant plus à propos que dans une dizaine de jours vous serez appelés à exercer à nouveau votre droit de citoyen. Cette fois, ce sera pour élire un représentant à l'Assemblée législative du Québec. Je sais maintenant tout ce que cela comporte. Soyez indulgents pour ceux qui recherchent vos suffrages et soyez-le doublement pour celui que vous élirez. Ne lui confiez pas trop de problèmes, ne déléguez pas sur lui toutes vos responsabilités. Votre rôle de citoyen ne se limite pas, ne doit pas se limiter à la période électorale. La politique n'est pas une aventure. Elle engage toute notre vie; c'est elle qui la moule. Elle est, comme a dit un sage anglais, "la science du bonheur humain". Vous ne pouvez pas y échapper. Autant alors vous y intéressez pour la rendre meilleure. C'est un travail collectif auquel moi-même, à Ottawa, et votre futur député, à Québec, ne pouvons pas suffire.

### Un autre homme . . .

Voilà des observations bien sévères qui tranchent avec le début de ma lettre. La participation active aux affaires de l'Etat a fait de moi un autre homme. Ne croyez pas nécessairement que la politique m'a corrompu et qu'elle corrompt tous ceux qui y touchent. Les députés ne sont pas des saints et ils ne sont pas non plus tous des opportunistes et des porte-voix. Votre action seule et votre intérêt à l'administration de la chose publique pourront contribuer à l'assainir et à améliorer le calibre de vos représentants. Elisez un gouvernement honnête et sain à Québec et Ottawa se portera mieux. C'est une bien fragile structure celle où une poutre manque ou est mal ajustée. Si le gouvernement provincial prend à coeur vos intérêts, nous ne serons pas obligés à Ottawa de nous substituer à lui et nous pourrions alors nous occuper de nos affaires et pratiquer la politique à l'échelle nationale.

Je m'en remets respectueusement à votre bon jugement.

Votre dévoué serviteur

X.....

# Une fédération change son nom; Picard président

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie est devenue la Fédération canadienne de l'Imprimerie et de l'Information, récemment, lors du congrès annuel tenu à St-Jean par cet organisme syndical.

De plus, par suite de la démission du président, M. Roland Thibodeau, un nouveau président a été élu dans la personne de M. Gérard Picard, ex-président de la C.T.C.C.

Au niveau professionnel, le congrès a étudié plusieurs questions d'importance.

## L'apprentissage

Les syndiqués de l'imprimerie veulent avoir leur mot à dire dans la formation professionnelle des apprentis aux écoles d'imprimerie et principalement à l'Institut des arts graphiques qui relève du ministère du bien-être social. Ils ont demandé tout d'abord que la Loi de l'aide à l'apprentissage soit modifiée et qu'elle prenne le nom de "Loi relative à la formation professionnelle".

Ils veulent également que les organisations patronales et les organisations syndicales soient représentées non seulement dans les commissions d'apprentissage mais encore dans la direction des écoles. Les syndicats de l'imprimerie veulent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des programmes d'études de l'Institut des arts graphiques et ils veulent, avec la collaboration des associations patronales, également participer à l'élaboration des règlements de cette institution.

## Fonds de défense

La fédération a également adopté une résolution qui sera soumise au prochain congrès de la CTCC, en septembre prochain. Cette résolution réclame certains changements des règlements du Fonds de défense professionnelle de la CTCC. Ils veulent entre autres, que le per capita au Fonds de défense qui varie actuellement selon les salaires payés dans l'industrie, redevienne uniforme et soit fixé à 25 cents par membre par mois à compter du mois d'octobre 1960. Ils demandent que le Fonds de défense de la CTCC serve exclusivement à venir en aide aux travailleurs en grève; que si le fonds n'est pas suffisant avec un per capita de 25 cents par membre par mois, une réunion plénière des organismes affiliés à la CTCC puisse décréter un prélèvement spécial. Les délégués de l'imprimerie préconisent aussi une hausse de 5 cents par membre par mois à la caisse d'administration de la CTCC.

## La convention collective

Le congrès a également adopté plusieurs résolutions visant à faire amender la loi de la convention collective. Ils demandent tout d'abord l'abrogation de l'article actuel de la loi qui accorde au ministre du travail le pouvoir de nommer dans le comité paritaire des membres désignés par des employeurs ou des salariés non parties au décret. Ils veulent défendre aux secrétaires ou aux secrétaires-gérants des comités paritaires de voter aux assemblées du comité.

Une autre résolution adoptée par le congrès demande encore que les inspecteurs des comités paritaires qui sont chargés de surveiller l'application de la convention collective devenue "décret", soient tous des hommes des métiers assujettis à la convention.

## "TRÈS BIEN, JULIE!"

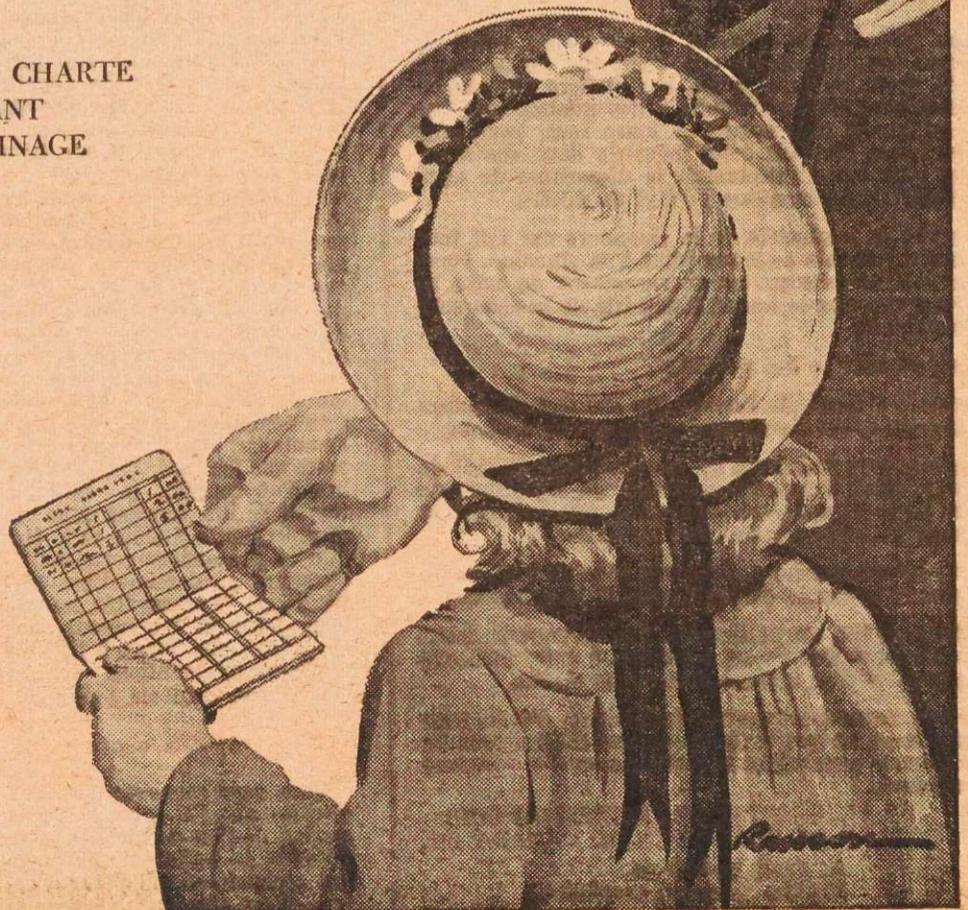
Un gérant de banque s'intéresse à tous ses clients.

Aucun déposant ne lui paraît trop jeune, ni aucun compte trop petit, ni aucun problème financier trop peu important pour mériter son attention.

Il aime à traiter avec le public. Il a d'ailleurs été formé en vue de lui être utile chaque fois qu'il en est capable. On trouve toujours son avantage à discuter ses affaires avec lui, non seulement parce qu'il en sait long en matière de banque, mais encore parce qu'on est sûr qu'il met ses connaissances et son expérience à la disposition de ses clients.

La banque est pour lui l'occasion de collaborer avec des personnes de tous les milieux et, au moyen des services bancaires, de vous aider à résoudre vos problèmes et à réaliser vos ambitions et vos projets.

LES BANQUES À CHARTE  
DESSERVANT  
VOTRE VOISINAGE



## QUEBEC PROVINCIAL ELECTIONS

# Timely Advice For Voters

## On June 22

In twelve days from today, we will be visiting a polling station to cast our vote.

Needless to say this privilege is very important, and one of the most serious problems which confronts us due to the consequences which we encounter later. How to vote?

Le Travail, which gives its support to no particular party, gives its point of view in three points:

One must vote for:

1—First and foremost a program.

In a democracy we do not place our case in the hands of a man as the subjects of the powerful kings did in the past.

To merit the confidence which

we have placed in a candidate, we demand an account from him; we expect him to follow a line of acceptable conduct and we judge this line of conduct before giving him our vote.

2—Then for a party, which is to say for a group of men of which we judge on a whole.

In our political regime, there are, for all practical purposes, parties which govern by a majority in the inner circles, of these parties.

The ways and methods of a party therefore plays a big part in taking a decision.

3—Finally, we should consider the personal value of the candidate in relation to the personal value of his opponent.

In extreme cases, this consideration could bear on the other two. We do not vote for a bandit, even if we love his party, and the party's program.

We do not vote against a political "ace" even if his party fails to please us. But this holds true in really extreme cases, while realizing that the deputy generally cannot play a lone role against his party.

After all this has been said it should not be forgotten that we must cast our vote at the earliest possible moment on election day.

LE TRAVAIL.

## RESOLUTION ADOPTED BY WOODWORKERS AT THEIR ANNUAL CONVENTION

The National Federation of Woodworkers of Canada, which is an affiliate to the C.C.C.L. union, grouping 29 local unions across the province, have adopted a resolution during the course of its annual convention held last week end in Rimouski.

The resolution reads as follows:

"After having studied the constitution and operation of the Quebec Labor Relations Board, The Woodworkers Federation have arrived at the following conclusions:

(a) — That the Quebec Labor Relations Board during the last legislative session, was subjected to reforms and took into partial account the demands made by the labor movement.

(b) — We deplore the action of the government in not agreeing to guarantee the liberty of

members of the Commission and in failing to create them functionaries.

(c) — We regret that government representatives on the former board, whose attitude was widely discussed and disagreed with were kept on the board and still maintain their anti-union spirit which was the cause of untold trouble in the past.

(d) — We strongly protest against several decisions of the Commission which proved to be in many cases pure and simple evasion of the law.

(e) — We assume that representatives of the government will accept the responsibility for the injustices committed and that they believe in the honesty and competence of labor representatives, the employers and the president of the Commission.

(f) — We regret the lack of efficiency in the amendments made to the labor relations law which were intended to protect the right of association to workers. In their application, we believe that the amendments only provided an illusory right in favor of the workers, as the decisions of the Commission lack legality.

(g) — We insist that the government appoint all persons to the Commission, whose records are impartial and competent.

(h) — We demand that the right of association be protected by new amendments to the labor law which will give the Commission the necessary legal authority.

(i) — We demand that the C.C.C.L. union include this resolution in its next memorandum.

### POUR ALLER VOTER :

# Trois heures à même le temps du travail!

## — UNE OPINION —

N.D.L.R. — Plusieurs syndiqués nous ayant consulté pour savoir si, le jour du scrutin, les travailleurs avaient droit à trois heures "dans la journée" ou trois heures "à même le temps du travail", pour aller déposer leur vote, nous avons consulté à ce sujet un conseiller technique de la C.T.C.C.

Nous publions ici son opinion qui est claire et nette: la loi, d'après lui, donne aux travailleurs le droit à trois heures "à même le temps du travail". Ceci n'est toutefois qu'une opinion, même si elle est autorisée. Avant de s'en prévaloir, il vaudrait mieux prévenir les responsables syndicaux.

Je suis d'opinion que l'employeur doit accorder les trois heures mentionnées à même le

temps du travail. On n'accorde pas ce qu'on n'a pas ou ce qu'on ne peut retenir. La loi, à mon avis, ne saurait être interprétée comme voulant dire que l'employeur doit accorder trois heures y compris une période où l'employé ne doit pas normalement être à son travail.

De plus, la loi dit que l'employeur ne peut imposer de peine par suite de l'absence de l'employé durant les trois heures en question. Il s'agit donc forcément d'une période de trois heures durant laquelle l'employé devrait normalement être à l'ouvrage. Comme la loi ne fait aucune autre distinction, nous devons nous en tenir à cela. Il me paraît clair que si le législateur avait voulu indiquer que chaque électeur devait avoir au moins trois heures

pour aller voter et que les employés qui finissent, disons à cinq heures, ne devraient bénéficier que de la période entre 4 et 5 heures pour compléter les trois heures, il l'aurait exprimé.

Ce qui précède ne signifie pas qu'un juge ne serait pas tenté de donner l'interprétation contraire... par exemple, pour les employés qui entrent au travail à 4 heures, mais je crois que cette interprétation serait erronée.

De plus, j'espère que l'article n'a pas été modifié depuis.

Mon interprétation créerait sans doute des problèmes cependant dans les industries dont la production est continue comme celle des produits chimiques.

# NEWS & VIEWS

## From Canada & Abroad

### UNION WARNS OF STRIKE-BREAKERS!

Striking plasterers in Halifax has warned the Construction Association of Employers that they will reimpose picket lines around all Halifax construction projects unless general contractors remove the strike-breakers which were hired by the employers.

The union struck the Halifax Construction Association of Employers 12 weeks ago in support of an agreement calling for a basic \$2.50 hourly rate.

Pickets paraded about several major construction projects for more than a month.

### NEW "KILLER SUB" IS UNION MADE

The U.S.S. Tullibee, the American navy's first "hunter-killer" sub was launched at Groton, Conn., last week. The new sub was built by the General Dynamics Corporation's Electric Boat Division.

Like the many members of Uncle Sam's nuclear sub fleet the new sub was built entirely by union labor and skill. The 273-foot Tullibee, named for a fresh water fish found mostly in the Great Lakes, is equipped with hundreds of Sonar tracking "ears" to help detect other subs.

She is also recognized as the quietest member of the United States submarine fleet.

### VICKERS UNION OFFICERS TO ATTEND CONVENTION

The forthcoming annual convention of the National Metal Trades Federation, which is being held in Quebec City this week, will be attended by Brother Yves Gaudreault, President, and Emile Sawyer, Treasurer, of the National Union of Vickers Employees. Union director N. Beland was also chosen to attend.

### BOSTON STRIKE ENDS

A two-week strike by 500 seafood workers against 23 fish pier firms ended when the workers accepted a collective labor agreement which gives them wage increases totalling 35 cents an hour at the end of a three-year contract.

### SECTIONAL LAUNCHING

Two-thirds of a ship was launched at Vickers the other day. It was the after-section of a giant new Great Lakes freighter being built for Scott-Misener Steamships Limited. The ship's forward section, about one-third of her overall length, was launched from the same yard last December.

The two sections will be joined together in drydock and fitting out completed in August. She is the largest vessel ever built in Montreal, having an overall length of 722 feet six inches and a beam of 75 feet.

Her gross tonnage will be about 22,000. The vessel had to be built in two sections because the yard could not accommodate her full length in one piece.

### SHIPBUILDERS SET SPEED RECORD

The ferry, John Guy, built for one of the roughest stretches of water on the Canadian Atlantic Coast, was launched the other day in Pictou, N.S., and set a speed record for Ferguson Shipyards. The 469-ton ferry will go into service between Portugal Cove and Bell Island in Conception Bay of Newfoundland's east coast.

The ship's keel was laid in Ferguson's shipyard last July, and it now is 90 percent completed, a company spokesman declared. The job sets a peacetime record for this yard.

### THE POT CALLING THE KETTLE BLACK!

Racial discrimination in the Southern United States is almost like the segregation practised in South Africa, Kenya's Minister of Labor, said in Nairobi, Kenya, upon his arrival from the United States, the other day.

"I was not discriminated against myself, but discrimination was very evident in the South and, particularly, in Tennessee," the Minister reported.

"Some of the worst places for segregation are the churches at Sunday services," the official continued. He had just completed a seven week tour of the United States.

### INADEQUATE EDUCATION IN ENGLAND

A British Government Advisory Council reported that the education provided for the great mass of children in England is inadequate in quality and too short in duration.

As an initial step to correct the situation, the Central Advisory Council for Education has urged that the Government raise the compulsory school-leaving age from 15 to 16 years.

## Unions Suggest Employers Hold Inquiry

The powerful British Trades Union Congress has completed an investigation into legal and wildcat strikes with the recommendation that employers hold their own inquiry into "management delinquencies".

The general council of the Congress, which represents 8,000,000 workers said reports from 145 unions on the causes of sev-

eral hundred strikes, indicated the need for the employer inquiry. The Council said its nation-wide survey showed the extent of management responsibility to walk-outs including victimization of spokesmen for the workers, "long delays" in negotiations and disciplinary dismissal and suspensions.

## "THE OLD ORDER CHANGETH"

## Montreal Bankers Singing A New Refrain!

After an absence of thirty-odd years, a Canadian returning to the cities of Montreal and Quebec, would find many things changed, such as the disappearance of the electric street car and would be more than surprised at the changes wrought in the social economic structure.

What was considered an untruth in the yesteryears is now accepted as truth.

In a recent issue of the National Canadian Bank's monthly bulletin, the following paragraph stood out like a sore finger.

"The State intervention into the economic life is disturbing to the spirit of liberalism, but any effort to stop it completely would be hard to justify. The policy of 'leaving well enough alone' is no longer beneficial to the economy; the pursuit of general welfare calls for a certain amount of structural planning."

"Wise men have the obligation to maintain vigilance to safeguard the fundamental

rights of the human being so that the exercise of legitimate liberties may remain alive".

"Therefore the state, to play its role, needs the means to accomplish its actions, without which its action would often be inefficient" (May 1960).

Yes! you have read right and you did not read this in a union publication; it was published in a sedate and reserved bank bulletin issued to the general public.

Banks have been and are the fortresses of capitalism and economic liberalism. Here is the directorate of a bank declaring in black and white, that state intervention in the economic world is a necessity.

How times have changed! Social changes which were formerly considered "false and dangerous" by the powers that be are now accepted and applied with all their benefits to all mankind.

In the old days when all these social economic changes were suggested, the labor movement was blamed for suggesting such

a revolution and all measures of social security were called "socialistic" along with free and obligatory schooling, etc, etc.

All these "dogmas" which merited excommunication to those who believed in them, are now accepted facts, and there remains only the ambulating spirits of a few "die-hards" to carry on their propaganda.

These poor souls are suffering from an incurable disease and are living in another world. But the world, and changes in social benefits for all mankind will go on, regardless of the ranting and raving of such fanatical die-hards.

It is pleasant and refreshing to see that such institutions as banks are beginning to move forward with suggestions made by the labor movement many years ago.

We should keep these truths close to us every day and become militant while remaining alert to all the reactionaries who are dying of fear.

Maurice Ladouceur.

## These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That the University of Montreal has decided to found an industrial hygiene institute which will deal with air pollution among other subjects. The new institution will work in co-operation with other laboratories doing research work.

That Queen Elizabeth has accepted, in principle, an invitation from the Argentine Government and that of Chile to arbitrate the dispute over a boundary line of the two countries.

The arbitration will be carried out on the interpretation of a decision made known in 1902 by the late King Edward VII.

That in New York City over 17,000 persons jammed Madison Square Garden to attend a meeting in favor of peace, disarmament and to do away with any further nuclear tests.

That wives of Springhill, N.S., miners have again manifested their indignation at another meeting held in protest and to denounce the failure of both provincial and federal governments to find jobs for their husbands.

That regardless of the failure to hold a summit meeting, eleven American labor leaders will visit the Soviet Union during next month. They will represent their respective unions and at the same time be ordinary citizens who want to see this country.

That before the elections in the cantons, a reign of terror occurred in Algeria. Grenade and machine gun fire injured an average of 20 persons a day for 15 days.

That a new earthquake in Chile accounted for nearly 300 dead, thousands of injured and left 50,000 people homeless. Rescue crews have been flown to the devastated areas.

That the Minister of Social Welfare is spending \$8,000,000 on public works, in building, repairing and transforming institutions which care for needy children.

That a 6-day strike by 16 employees of Roberval Wood Products was settled by the signing of a collective labor agreement between the company and the National Construction and Industrial Union C.C.C.L. of Roberval.

That a strike which lasted for 24 hours in France was launched by two powerful union centrals and affected 300,000 railroad workers who struck to obtain higher wages.

That the Montreal Construction Co-Operative has completed arrangements for the building of 2,700 new homes in the next five years. The new homes will be built on the principles adopted during experiments carried out in St. Leonard de Port Maurice.

That in Israel, the Nazi Eichmann was captured and will stand trial in that country. He was known as the "Hangman of the Jews" and is considered responsible for the massacre of millions of Jews. The slaughter took place in Europe during the second world war.

That at the annual convention of the Engineering Institute of Canada the engineers studied lower production costs and other problems facing the engineers.

That workers of the St. John's Sheet Metal Company, in St. Johns, are anxious to form a union. In the space of a month two different groups have demanded recognition for the right to act as bargaining agent.

That a Canadian union leader in Ontario has stressed the urgency of a program to fight the adverse effects of automation and technological changes in industry and in particular the iron industry.

That Cuba's Prime Minister Castro declared that the United States is weakening its moral prestige in the world by stopping their economic and technical assistance to Cuba.

That Boris Pasternak, remarkable Russian poet and winner of the Nobel Prize for literature died at the age of 70 years. He was expelled from the Soviet Writers Union who declared he was a traitor to the socialistic cause.

That according to a professor of nutrition in Toronto, Canadians do not consume enough milk. Around 25 to 30 percent of school children in primary schools do not consume enough milk.

I hope I have not caused you any annoyance with these remarks.

In a few days you will be called upon once again to exercise your franchise and cast your vote in the forthcoming provincial elections.

The active participation in state affairs has made me feel like another man. Not that political life has spoiled me as it spoiled others who became politicians. The deputies are not saints but they are not all opportunists.

Your actions alone and your

interest in the administration of public life, can improve the calibre of your representatives.

Elect a sane, healthy and honest government in Quebec and things will go much better in Ottawa.

If the provincial government shows a heart for your interests, we, in Ottawa, will not be obliged to substitute for the provincial government, thus allowing ourselves more time to practice politics on a national level.

I respectfully have faith in your judgment.

Your devoted servant,

X...

## FEDERAL POLITICS

## A FEDERAL DEPUTY SENDS A LETTER TO HIS ELECTORS ON THE EVE OF PROVINCIAL ELECTIONS

(by Paul NOGARET)

Dear Elector:

I have had the honor to represent you for two years. Regardless of my lack of experience in public life and my relative youth, you gave me your confidence in the election campaign of 1958 by sending me to Ottawa to look after your interests.

I once again thank you for having placed your confidence in me. In the middle of a busy session of parliament, allow me to pause and to inform you of my work and the policies of the federal government.

I retain pleasant memories of my campaign to be elected as your representative. If I have neglected some of the problems of my county during a very busy session, I owe you an explanation.

Let us become nostalgic for a while. When I arrived in Ottawa to take a part in my first session, I was so shy that I wished I could be a thousand miles from Ottawa.

Inside of me, I cursed the demons that got me into this political life. Coming from a county with a French Canadian majority, I felt lost surrounded by Anglo-Saxons, noted for their rigidity and frigidness.

Getting used to such a situation was hard in the beginning, but the fact that many of my colleagues were in the same predicament helped to surmount these difficulties.

The fact of my not delivering a speech before the House, did not mean that during my first year as an M.P., I was wasting

my time. I watched the more experienced members and listened to their discussions of the different problems coming up before the House.

I was a member of a committee where the actual work is often done. I delivered two speeches during last year's session.

The first dealt with the unemployment crisis in Canada and the second called for aid from the government to help local industry in my county. Looking back I think I created a favorable impression with my two discussions.

Thus, my Dear Elector, it was only this year that I felt like a full-fledged member of Parliament.

The past experiences which I had accumulated had started to bear fruit. I lost many illusions which I had previously entertained, and my English colleagues who hold more respect than we do for parliamentary procedure initiated me into democracy.

In college we learned democracy in a theoretical sense. But it is not only an inner ideal; it is a living reality.

As a tradesman becomes adept by working at a trade, we become democratic by practising democracy in our every day life and upon every occasion.

In a parliamentary session, much time is lost, there are many useless words spoken, but this is democracy at work.

I tell you all these things to make known to you my attitude in the Chamber. In Ottawa, the problems of my county present a different front. They must be examined in the light of social conditions and the economy of the whole ten Canadian provinces.

## Municipal Employees' Locals Expelled From C.C.C.L. Union

The C.C.C.L. Central Council of Sorel, during the course of its last meeting, expelled two municipal employees unions, one in Sorel and the other in St-Joseph-Tracy.

The Central Council does not have the right to keep local unions in their ranks which do not respect the discipline of the movement.

Lack of discipline works against the unity of the C.C.C.L. while the Central Council is working for solidarity among the workers, on all levels and not only in certain internal divisions.

The Central Council regrets that these locals of municipal workers adopted an egotistic attitude towards the central organization which is the C.C.C.L.

The other locals in the region,

have created, by their energy and their solidarity salary levels which permit the municipal workers to draw better wages and working conditions.

We remember that the Federation of Municipal and Schoolastic Employees decided to disaffiliate from the C.C.C.L. following a misunderstanding by the president.

The misunderstanding was blamed on the C.C.C.L. in an attempt to discredit the union. The Federation never accepted frank and honest collaboration on many problems. The Central Council deeply regrets that the municipal employees will suffer from the expulsion of their locals which are now weakened by the rupture with the whole labor movement.